



Atelier de projet

**« Cohabitation piétons / vélos et
prévention
en matière d'accidentologie »**

Restitution du rapport de préconisations – 11 février 2019



Qui sommes-nous ?

Participants à l'atelier de
projet

**Azedine
LAKHAL**

**Jocelyne
MIGDAL**

**Paul-Emmanuel
DUPUIS**

Planète Publique

**Olivier
MERELLE**

La composition de l'atelier de projet

Nous sommes 19 citoyens à avoir participé à l'ensemble de la démarche dont :



11 habitants tirés au sort

5 membres de CCI

3 membres d'Unions de Quartier

Quelques éléments de rappel de la démarche

Rappel de la question posée à l'Atelier

*Quelles **pistes d'action** seraient à privilégier pour **améliorer la cohabitation des déplacements à pied et à vélo** et leur **sécurité** sur la Ville de Grenoble ?*

3 sessions de travail pour répondre à la question posée

séance

1

**APPROPRIATION
DU SUJET**

**DIAGNOSTIC
PARTAGE**

19

Octobre
18h-21h30

séance

2

**APPROFONDISSEMENT
DES
PROBLEMATIQUES
IDENTIFIEES**

**IDENTIFICATION
DES GRANDES
PISTES D'ACTION**

17

Novembre
9h-16h30

séance

3

**LES ACTIONS
PRIORITAIRES A
PROPOSER**

=

**FINALISATION
DE L'AVIS**

7

Décembre
18h-21h30

Notre vision des enjeux

Cohabitation et sécurité des piétons - cyclistes : deux problématiques liées mais de natures différentes :

- un enjeu pour des déplacements à pied et à vélo plus sereins
- Un sujet qui interroge d'abord la vulnérabilité des piétons et des cyclistes vis-à-vis de la voiture



Notre vision des enjeux

Des facteurs qui aggravent la situation :

- D'abord un problème de comportements
- Le développement de « distracteurs »
- Des populations vieillissantes ou porteuses de handicap plus vulnérables
- Un effet ambivalent de la croissance de la pratique du vélo : tantôt sécurisante tantôt aggravante
- De nouveaux modes de transports individuels rapides qui peuvent être dangereux

Nos pistes de préconisations

- I. Des aménagements piétons et cyclables à compléter et à améliorer**
- II. Changer les comportements en responsabilisant l'ensemble des usagers**
- III. Compléter la réglementation et l'adapter aux nouveaux usages**

Nos pistes de préconisations

I. Des aménagements piétons et cyclables à compléter et à améliorer (1/2)

- **Mieux structurer et coordonner le développement des aménagements**
- **Piste d'action 1** : programmer l'ensemble des aménagements à réaliser à travers un plan de déplacement multimodal métropolitain
- **Piste d'action 2** : mieux se coordonner entre acteurs et donner plus de place aux usagers avec la création d'un Observatoire Indépendant du vélo, de la marche à pied et des nouveaux modes de déplacement
- **Résorber les ruptures piétonnes et cyclables et traiter les points noirs de manière prioritaire (pistes d'action 3 et 4)**

Nos pistes de préconisations

I. Des aménagements piétons et cyclables à compléter et à améliorer (2/2)

0 Améliorer la conception des aménagements piétons et cyclables

- **Piste d'action 5** : Séparer plus clairement les usages par des aménagements dédiés
- **Piste d'action 6** : Identifier plusieurs niveaux de pistes cyclables selon leurs usages et les vitesses acceptables
- **Piste d'action 7** : Améliorer la lisibilité des aménagements
- **Piste d'action 8** : Repenser le mobilier urbain en termes de sécurité
- **Piste d'action 9** : Pallier le manque d'éclairage, notamment au niveau des pistes cyclables

Nos pistes de préconisations

II. Changer les comportements en responsabilisant l'ensemble des usagers

- **Sensibiliser en continu et à grande échelle l'ensemble des usagers**
 - **Piste d'action 10** : Renforcer la « formation initiale » des usagers et futurs usagers
 - **Piste d'action 11** : Multiplier les actions de sensibilisation sur l'espace public
 - **Piste d'action 12** : Impliquer davantage l'ensemble des acteurs pour relayer les informations et sensibiliser
 - **Piste d'action 13** : Inciter à entretenir son matériel et à prévenir son usure
- **Un levier de la verbalisation à utiliser dans une logique de responsabilisation**
 - **Piste d'action 14** : Faire de la verbalisation un outil de sensibilisation

Nos pistes de préconisations

III. Compléter la réglementation et l'adapter aux nouveaux usages

- **Piste d'action 15** : Adapter la réglementation aux nouveaux usages et fusionner code de la route et code de la rue
- **Piste d'action 16** : Un besoin d'uniformiser et de simplifier les dispositifs
- **Piste d'action 17** : Renforcer les obligations en matière d'équipement individuels

Conclusion

Expérimentons pour mieux agir !

Merci pour votre attention